

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,
M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, , Mme MIJAT Martine, Mme
ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M MARC Gérard, Mme LAPALUS Sylvie, Mme
CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M
CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno , Mme CARRENO Mercedes à M. VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M.
POINTET Pierre, M. CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

N°2019/N°073

OBJET : SUBVENTION 2019 ASSOCIATION AU FIL DU TEMPS

M le Président rappelle au conseil communautaire la convention qui lie la communauté de communes à l'association « Au fil du temps » gestionnaire du cinéma les halles à Charlieu depuis 2007. Cette convention précise à son article 6 qu'un versement annuel de 10 000 € est prévu, avec une subvention forfaitaire de 7 000€ en fin du premier trimestre puis un solde après étude du bilan comptable. Considérant le bilan d'activité et financier 2018 de l'association, M le Président propose pour 2019 le versement de 10 000€.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Fixe la subvention 2019 à l'association « Au fil du temps » à 10 000€.
- Dit que 7 000€ seront versés à la fin du 1^{er} trimestre 2019, tel que le prévoit la convention initiale et 3 000€ seront versés au 1^{er} trimestre 2020 sur présentation du bilan d'activité 2019
- Dit que la dépense est prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **26 AVR. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190418-N2019-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2019
Affichage : 26/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAİL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, , Mme MIJAT Martine, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M MARC Gérard, Mme LAPALUS Sylvie, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno., Mme CARRENO Mercedes à M. VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M. POINTET Pierre, M. CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

N°2019/N°074

OBJET : CONVENTION « ENERGIES » AVEC LA VILLE DE CHARLIEU POUR LA PISCINE DE PLEIN AIR

M. le Vice-président en charge des finances présente une convention ayant pour objet de fixer le mode de calcul du remboursement à la ville de Charlieu des frais d'approvisionnement en gaz et électricité de la piscine de plein air (dans la mesure où les compteurs alimentent également d'autres équipements publics gérés par la ville) par la communauté de communes.

En effet, considérant les besoins en fourniture de gaz de la piscine de plein air, la Communauté de Communes s'engage à prendre en charge 100% des consommations calculées à partir de la différence d'index relevé le 25 mai et le 25 août de chaque année N. Pour régulariser la gestion 2018 le montant versé sera de 9 592.90 €

Pour la fourniture d'électricité Charlieu Belmont Communauté a procédé à l'installation d'un sous compteur en début d'année 2019. Celui sera relevé une fois par an, au 1^{er} octobre et transmis à la ville de Charlieu.

Ainsi annuellement, à partir de l'année 2019, la ville établira un tableau récapitulatif du montant versé au fournisseur d'électricité pour l'abonnement et la fourniture d'énergie et un calcul au prorata permettra de déterminer la part à charge de Charlieu Belmont Communauté

Pour l'année 2018 le montant s'établit à 5 106.67€.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Autorise M. le Président à signer la convention avec la ville de Charlieu afin de permettre le remboursement des frais de fourniture d'énergie pour le fonctionnement de la piscine de plein air.
- Dit que cette convention prend effet à compter de sa signature et pour 3 ans.

- Précise que la convention prévoit la régularisation de la gestion 2018 avec un remboursement de 9 252.90 € pour la fourniture du gaz et 5 106.67 € pour la fourniture d'électricité.
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **29 AVR. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190418-N2019-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2019

Affichage : 29/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, , Mme MIJAT Martine, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M MARC Gérard, Mme LAPALUS Sylvie, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno , Mme CARRENO Mercedes à M. VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M. POINTET Pierre, M. CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

N°2019/N°075

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE 2019

M. le Vice-président en charge des ressources humaines présente les évolutions à venir du tableau des effectifs (après avis favorable de la CAP) :

Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	Modification
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attachés territoriaux :			
- Attaché territorial principal	TC	3+1 =4	Au 01 05 2019
- Attaché territorial	TC	1-1 = 0	Au 01 05 2019
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Territorial :			
- Technicien territorial principal de 1ère classe	TC	3	
- Technicien territorial principal de 2ème classe	TC	1 + 1 = 2	Au 01 11 2019
- Technicien territorial	TC	3 - 1 = 2	Au 01 11 2019
FILIERE ANIMATION			
Adjoint territoriaux d'animation :			
- Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	17h00	1	Au 01 05 2019
	26h38	1	Au 19 09 2019
- Adjoint territorial d'animation	26h38	1 - 1=0	Au 19 09 2019
	17h00	1-1 =0	Au 01 05 2019

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide les modifications proposées, le reste du tableau des effectifs restant inchangé.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **26 AVR. 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190418-N2019-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2019

Affichage : 26/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M MARC Gérard, Mme LAPALUS Sylvie, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M. VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M. POINTET Pierre, M. CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

N°2019/N°076

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION DU CANAL DE ROANNE A DIGOIN POUR LE FONCTIONNEMENT DES ECLUSES

M. le Président informe le Conseil Communautaire que l'Association du canal de Roanne à Digoin sollicite Charlieu Belmont Communauté ainsi que les autres intercommunalités traversées par le canal dans le but de réunir les financements nécessaires à la poursuite de la navigation et au fonctionnement des écluses les dimanches et jours fériés (ce qui représente un budget de 34 000 € par an au total). En effet jusqu'en décembre 2018, une Entente interdépartementale (Allier Loire Saône et Loire) assurait le financement mais depuis une dissolution de l'Entente a été prononcée.

Pour les années 2019 et 2020 les 3 départements acceptent néanmoins d'apporter une contribution à hauteur du tiers du besoin, Voies Navigables de France apporterait également un tiers. Le tiers manquant serait demandé à part égale aux 6 intercommunalités concernées soit 1 889 €/ an chacune pour les saisons 2019 et 2020. Cette période serait par ailleurs mise à profit pour envisager le devenir à plus long terme du canal.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'apporter à titre exceptionnel une contribution complémentaire de 1 889 € en 2019 et en 2020 à l'Association du canal de Roanne à Digoin, en considérant l'intérêt pour le tourisme de la démarche de maintien de la navigation sur le canal portée par l'association.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement.

Le Président de la Communauté
de Communes

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **26 AVR. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190418-N2019-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2019

Affichage : 26/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M MARC Gérard, Mme LAPALUS Sylvie, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M. VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M. POINTET Pierre, M. CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

N°2019/N°077

OBJET : FINANCEMENT 2019 RESEAU ENTREPRENDRE

M. le Vice-président en charge de l'économie rappelle aux conseillers communautaires que le Réseau Entreprendre Loire est une association de chefs d'entreprise ligériens qui contribue à faire réussir les créateurs et repreneurs d'entreprise, créateurs d'emplois sur le territoire de la Loire grâce à un accompagnement gratuit et dans la durée par des chefs d'entreprise expérimentés.

Pour rappel, par délibération en date du 21 juin 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide au fonctionnement à hauteur de 1 800 € à Réseau Entreprendre Loire et l'abondement au prêt d'honneur pour 1 800 € pour l'année 2018.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de renouveler, pour l'année 2019, le versement de cette subvention à Réseau Entreprendre Loire, à hauteur de 1 800 € pour son fonctionnement et 1 800 € pour le prêt d'honneur.
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux démarches utiles notamment auprès de la Région.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du **26 AVR. 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190418-N2019-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2019

Affichage : 26/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, , Mme MIJAT Martine, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M MARC Gérard, Mme LAPALUS Sylvie, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M. VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M. POINTET Pierre, M. CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

N°2019/N°078

OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ZONES ET AUTRES FONCIERS COMMUNAUTAIRES

M. le Vice-président en charge du développement économique informe les conseillers communautaires qu'un nouveau marché d'entretien des zones d'activité mais aussi de la piscine intercommunale, de la maison médicale, du Muséo'Parc a été lancé sur les bases suivantes : estimation à 142 270 € TTC sur 3 ans soit 47 423 € TTC /an. Les critères d'analyse ont été les suivants : 40% pour le prix, 40% pour la valeur technique et 20 % spécifiquement sur la technique environnementale.

4 offres ont été reçues et analysées et la SAS Ballandras présente l'offre la plus avantageuse.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de retenir l'offre de la SAS Ballandras pour un montant de 105 000 € HT sur 3 ans et autorise M. le Président a signé le marché.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Le Président de la Communauté
de Communes

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **26 AVR. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190418-N2019-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2019
Affichage : 26/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M MARC Gérard, Mme LAPALUS Sylvie, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M. VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M. POINTET Pierre, M. CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

N°2019/N°079

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SIEL POUR L'APPUI TECHNIQUE PCAET

M. le Vice-président en charge de l'aménagement et notamment du Plan Climat Air Energie Territorial rappelle qu'une convention cadre 2016-2021 (période d'adhésion à la compétence PCAET du SIEL) a défini les modalités d'accompagnement du SIEL de la démarche PCAET notamment via la mise à disposition d'un agent de l'association ALEC42 plus précisément sur la période 2016-2018.

Le bilan des jours consommés montre une répartition comme suit :

- 2016 : 8,5 jours
- 2017 : 45 jours
- 2018 : 26,5 jours

Au regard des missions restantes à réaliser notamment la consultation du public à l'issue de l'avis de l'Autorité Environnementale, le dépôt sur la plateforme informatique du PCAET, la communication auprès du public, la mise en œuvre du programme d'actions et en 2021, la réalisation du rapport intermédiaire, d'autres jours sont nécessaires pour mener à bien le PCAET. L'estimation prévisionnelle porte à 20 jours le besoin utile pour Charlieu Belmont Communauté (coût journée inchangé à 520 €). Un bilan annuel des jours consommés sera réalisé en fin de chaque année pour ajuster les besoins. La communauté de communes paiera en fonction du nombre de jours réellement consommés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer un avenant n°3 à la convention initiale avec le SIEL afin de prévoir un maximum de 20 jours d'intervention par an sur la période 2019-2021.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **29 AVR. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190418-N2019-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2019

Affichage : 29/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, , Mme MIJAT Martine, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M MARC Gérard, Mme LAPALUS Sylvie, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M. VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M. POINTET Pierre, M. CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

N°2019/N°080

OBJET : SUBVENTION 2019- A.S.O.I.E

M. le Président présente le bilan d'activité 2018 de l'Association solidarité orientation insertion emploi (A.S.O.I.E) ainsi que le budget prévisionnel 2019.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à reconduire en 2019 le montant de subvention alloué en 2018 soit 13 500€ pour l'association A.S.O.I.E
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **2.6. AVR. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190418-N2019-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2019
Affichage : 26/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, , Mme MIJAT Martine, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M MARC Gérard, Mme LAPALUS Sylvie, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M. VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M. POINTET Pierre, M. CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

N°2019/N°081

OBJET : TARIFS DU PONT BASCULE

M. le Vice-président aux finances et au patrimoine propose aux conseillers communautaires d'ajuster les tarifs du pont bascule (gestion en régie) en fonction de l'usage effectif (pesage jusqu'à 50 tonnes) afin de réduire les coûts de maintenance.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide les tarifs suivants :
 - o 0 à 10 tonnes = 3€ ;
 - o 10 à 20 tonnes = 4€ ;
 - o 20 à 30 tonnes = 5 € ;
 - o 30 à 40 tonnes = 6 €
 - o 40 à 50 tonnes (au lieu de 60t) = 7€

Les abonnés, munis d'un badge, bénéficieront d'une réduction de 10% sur les factures qui leur seront adressées périodiquement

- Dit que les recettes sont prévues au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **26 AVR. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190418-N2018-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2019

Affichage : 26/04/2019